



Emploi d'un étranger dans une entreprise en relation avec l'armée

Par **lilice1703**, le **14/02/2012** à **11:41**

Bonjour, Mon ami qui est de nationalité marocaine, s'est vu refuser un stage à cause de cela. L'entreprise dit qu'ayant des contrats avec l'armée, elle n'a pas le droit d'employer des personnes de nationalité hors union européennes. J'aimerais savoir si cette démarche est légale ? Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **14/02/2012** à **14:17**

bjr, pour certaines entreprises travaillant dans des secteurs sensibles, il peut exister certaines restrictions à l'embauche. Il faut savoir que certaines professions même libérales sont interdites à des étrangers (notaires, huissiers de justice...). Environ 7 millions d'emplois sont interdits partiellement ou totalement aux étrangers soit 30% de l'ensemble des emplois. Dans les entreprises publiques les postes statutaires sont fermés aux étrangers (air france, ratp, sncf...). Donc il est possible qu'effectivement, cette entreprise ne puisse pas embaucher d'étranger pour des raisons de confidentialité. Surtout qu'il y a eu des cas de stagiaires étrangers dans des entreprises sensibles qui espionnaient en fait pour leurs pays même s'il ne faut pas généraliser. Je pense qu'au Maroc, cela doit être encore plus compliqué pour un non marocain de se faire embaucher.